

CODE DE BONNE CONDUITE À DESTINATION DES SALARIÉS DE SATO FRANCE SAS

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est au cœur des valeurs de SATO France SAS. Nous croyons en notre devoir de protéger l'environnement et de contribuer positivement à la société dans laquelle nous opérons. En tant qu'employés de SATO France SAS, nous nous engageons à adhérer aux principes énoncés dans ce Code de Bonne Conduite.



Article 1 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- 1.1. Nous réduirons notre empreinte environnementale en adoptant des pratiques de travail écoresponsables, y compris la réduction de la consommation d'énergie, de papier et d'eau.
- 1.2. Nous promouvoir l'utilisation de transports durables pour nos déplacements professionnels, si possible, et réduirons les émissions de gaz à effet de serre.
- 1.3. Nous trions nos déchets et participons activement à leur gestion et au recyclage au sein de l'entreprise.



Article 2 : ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET D'EAU

- 2.1. Nous éteignons les équipements électriques, les lumières et les appareils non essentiels dans les espaces inoccupés et lorsque nous quittons les locaux de l'entreprise.
- 2.2. Nous veillerons à utiliser des équipements économes en énergie et à régler les thermostats de manière responsable.
- 2.3. Nous veillons à fermer correctement les robinets d'eau après utilisation (cuisine – salle de pause – toilettes)



Article 3 : UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE

- 3.1. Nous utiliserons le matériel et les logiciels fournis par l'entreprise à des fins professionnelles
- 3.2. La sécurité est l'affaire de tous. Nous nous engageons à respecter les instructions des services informatiques et à suivre toutes les formations en matière de cybersécurité
- 3.3. Nous nous engageons à réduire à l'essentiel les espaces de stockage (cloud) en évitant les sauvegardes multiples de nos données
- 3.4. Nous respectons le droit à la déconnexion aussi bien pour nous même que pour nos collègues.



Article 4 : SENSIBILISATION ET FORMATION

- 4.1. Nous participerons aux programmes de sensibilisation et de formation en matière d'écoresponsabilité proposés par SATO France SAS.
- 4.2. Nous partagerons nos connaissances en matière d'écoresponsabilité avec nos collègues pour favoriser une culture d'entreprise plus respectueuse de l'environnement.



Article 5 : ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

5.1. Nous encouragerons l'engagement bénévole dans des projets communautaires écoresponsables.

5.2. Nous soutiendrons les initiatives locales et les actions en faveur de l'environnement.



Article 6 : SIGNALEMENT DES VIOLATIONS

6.1. Nous signalerons toute violation présumée de ce Code de Bonne Conduite à notre responsable hiérarchique ou au département RSE de SATO France SAS.



Article 7 : RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

7.1. En tant qu'employés de SATO France SAS, nous sommes personnellement responsables de la mise en œuvre de ce Code de Bonne Conduite écoresponsable dans nos activités professionnelles.



Article 8 : RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

8.1. Nous respecterons toutes les lois et réglementations applicables dans nos activités professionnelles.



Article 9 : RÉVISION DU CODE

9.1. Ce Code de Bonne Conduite sera périodiquement révisé pour refléter les évolutions des meilleures pratiques en matière d'écoresponsabilité.

En signant ce Code de Bonne Conduite écoresponsable, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes au sein de SATO France SAS.

Nom de l'employé :

Signature :

Date :

Nous demandons à tous les employés de SATO France SAS de lire attentivement ce Code de Bonne Conduite et de le signer pour montrer leur engagement envers la RSE. Ce code servira de guide pour promouvoir des pratiques responsables au sein de notre entreprise.



© 2024 SATO CORPORATION. All rights reserved.
For more information, please contact your local
SATO office, or visit: satoeurope.com